

ASSEMBLÉE NATIONALE

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

N° AS140

AMENDEMENT

présenté par

Mme Lorho, M. Bentz, Mme Dogor-Such, M. Casterman, Mme Pollet et M. de Lépinau

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.